

*Aly Traoré, Charles Liagro Rabé*

## **LES ENJEUX DE LA COPULE DANS *BLUES-S-CAT* DE KOFFI KWAHULÉ**

### **Résumé :**

La copule est un verbe qui entre dans un syntagme verbal comportant un attribut. Elle se contente de permettre le lien entre le sujet et l'attribut, sans être lui-même porteur de sens. Son emploi est souvent sujet à controverses. Ainsi, dans l'œuvre dramatique *BLUE-S-CAT* de Koffi Kwahulé, l'usage de la copule révèle de nombreuses constructions atypiques. Elles apparaissent dans les emplois elliptiques de la copule, de ses dépendances et dans leur déplacement. Ces transgressions observées dans la construction de la copule sont les manifestations linguistiques d'une invite du dramaturge à l'endroit du lecteur-spectateur afin de l'impliquer dans l'élaboration du sens du message.

**Mots clés :** Attribut, copule, ellipse, dislocation, problématique.

### **Abstract:**

The copula is a verb that enters a verbal syntagma with an attribute. It merely allows the link between the subject and the attribute, without being itself a carrier of meaning. Its use is often controversial. Thus, in the dramatic work *BLUE-S-CAT* by Koffi Kwahulé, the use of the copula reveals many atypical constructions. They appear in the elliptical jobs of the copula, its dependencies and in their displacement. These transgressions, observed in the construction of the copula, are the linguistic manifestations of a playwright's invitation to the reader-spectator in order to involve him in the elaboration of the meaning of the message.

**Keywords :** Attribut, copula, ellipse, dislocation, problematic.

## Introduction

Aux dires de Jean Dubois, Mathée Giacomo, Louis Guespin, Christiane Marcellesi, Jean-Baptiste Marcellesi, Jean-Pierre Mével, « La copule sert à énoncer les propriétés qui définissent le sujet dans des phrases prédicatives. » (2012, p. 122). C'est un verbe qui relie le sujet d'une proposition avec son attribut. Ce type de verbes « (...) se construisent obligatoirement avec un attribut du sujet dont l'effacement rend la phrase agrammaticale ou bien entraîne une interprétation différente du verbe ». (Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, 2016, p. 422). Malgré la mise en garde de ces linguistes, la construction de la copule, dans de nombreuses œuvres littéraires, ne semble pas répondre à la norme grammaticale. En sus, l'emploi de la ponctuation dans les phrases attributives crée aussi des problèmes syntaxiques. C'est pourquoi, il nous est apparu important de nous interroger sur l'emploi de ce constituant verbal ; d'où l'intérêt du sujet suivant : « les enjeux de la copule dans *BLUE-S-CAT* de Koffi Kwahulé ».

Le choix de cette œuvre dramatique pour cette étude s'explique par le fait que cet item verbal apparaît souvent dans des constructions phrastiques défiant la norme syntagmatique. Cet article soulève les interrogations suivantes : comment Kwahulé emploie-t-il la copule ? Dans l'emploi cet item verbal, pourquoi ce dramaturge ne respecte-t-il pas la norme grammaticale ? En d'autres termes, comment se démarque-t-il de la norme syntaxique dans son commerce avec ce constituant verbal ? Et à quelle fin cet auteur décide-t-il de transgresser la norme grammaticale ? Comment, à partir des emplois transgressifs de la copule, ce dramaturge parvient-il à donner sens à son message ? Afin de répondre à ces questions fondamentales, cette étude va s'appuyer sur la grammaire prescriptive pour mettre en exergue les spécificités syntaxiques liées à l'emploi de la copule et leurs implications sémantiques. Trois axes vont être convoqués à cet effet à savoir, l'ellipse de la copule dans la phrase attributive, la dislocation dans la phrase attributive et la sémantique de son emploi dans le corpus.

### 1. L'ellipse dans la phrase attributive

La phrase attributive est bâtie autour de deux constituants obligatoires, le syntagme nominal sujet (SNS) et le syntagme verbal (SV), ayant pour noyau une copule. Le SV contient aussi deux éléments fondamentaux, à savoir la copule et l'attribut du sujet. Ces derniers sont souvent les objets d'une ellipse.

« Nous considérons comme **ellipse proprement dite** celle qui oblige l'auditeur ou le lecteur à chercher dans le contexte ou la situation les éléments qui manquent et sans lesquels le message serait incompréhensible. Il y a effectivement quelque chose de sous-entendu. » (M. Grevisse, 1993, p. 227).

### 1.1. L'ellipse de la copule

À en croire M. Grevisse

Etre est le verbe copule par excellence. Il est un pur lien, sans contenu sémantique. En raison de cette absence de contenu sémantique, la copule est facilement omise. (1993, p. 323).

Autrement dit, à en croire ce grammairien, l'ellipse de la copule pourrait être un phénomène courant, banal. Mais, la troncation abusive de ce prédicat ne peut-elle pas entamer la grammaticalité ou la sémantique de certaines phrases attributives du corpus ?

Examinons l'exemple suivant :

(1) Les femmes sont plus belles. Les cosmétiques y sont pour beaucoup. **Plus affinés, plus sophistiqués.** (*BLUE-S-CAT*, p. 80).

Dans cet énoncé, les deux premières phrases sont construites autour de la copule « sont ». Ce qui est loin d'être le cas dans la troisième phrase vu qu'elle ne contient aucun lexème verbal. Elle affiche la structure d'une phrase nominale. Selon O. Soute, la phrase attributive « est une phrase dont le prédicat ne comporte pas de verbe conjugué ». (1998, p. 10). Ici, la phrase nominale comprend deux syntagmes adjectivaux (SA) juxtaposés. Ces derniers ont la même structure syntaxique vu qu'ils ont comme constituants les adjectifs « affinés » et « sophistiqués » précédés de l'adverbe « plus ». Dans ces SA, cet adverbe indique le comparatif des adjectifs. Au regard du contexte, on pourrait avancer que (1) est constitué en fait de trois phrases verbales, mais la dernière a, tout simplement, été amputée de son noyau, qui pourrait être le verbe copulatif « sont ».

Le verbe copule « n'a pas de contenu sémantique. Il ne signifie proprement dit rien. Mais sa fonction grammaticale est essentielle : c'est lui qui unit le sujet à son attribut... » (A. Frontier, 1997, p. 168). Suivant les propos d'A. Frontier, la copule peut être considérée alors comme un élément fondamental à cause de « sa fonction

grammaticale ». C'est pourquoi sa troncation entraîne celle du sujet puisque ces deux constituants sont étroitement liés. Comme l'énonce C. Tchekhoff (1997, p. 47), « En français, la langue présente une deuxième nécessité syntaxique : le verbe s'accompagne obligatoirement d'un sujet. » Aussi le passage de la forme nominale à la forme verbale est-il envisageable afin de restaurer la syntaxe normative de cette phrase nominale :

(1a) Les femmes sont plus belles. Les cosmétiques y sont pour beaucoup. **Ils sont plus affinés et plus sophistiqués.**

Des phrases nominales du corpus sont de véritables phrases attributives auxquelles il manque la copule et son sujet. C'est le cas de l'extrait ci-après :

(2) En tous les cas un ordinateur. Qui avale toutes les fiches. (*BLUE-S-CAT*, p. 80).

La copule « être » et son sujet n'apparaissent pas dans cet énoncé. Au regard de la structure de cette phrase, on peut soutenir que le sujet de la copule est le pronom démonstratif « ce » et (2) pourrait se réécrire :

(2a) En tous les cas, **c'est** un ordinateur qui avale toutes les fiches.

La troncation de la copule et de son sujet agit sur la structure de la phrase et affecte également le niveau de langue. Soit l'extrait qui suit :

(3) Toujours eux qui décident. (*BLUE-S-CAT*, p. 78).

La phrase susmentionnée, qui relève du registre oral, se compose de deux constituants : l'adverbe de temps « toujours » et le SN « eux qui décident ». Ce dernier comprend le pronom personnel « eux » et la proposition subordonnée relative « qui décident », remplissant la fonction du complément de ce pronom. La construction attributive, qui doit être la première proposition de cette séquence phrastique, est omise. La restauration de la structure syntagmatique révèle une phrase complexe, attestée en (3a) et (3b) :

(3a) Toujours, **ce sont** eux qui décident.

Ou mieux

(3b) **Ce sont** eux qui décident toujours.

L'absence de la copule dans certaines phrases du corpus pourrait être le fait de la ponctuation. L'énoncé (4) en est une illustration :

(4) Tous deux semblent heureux. Sereins tout au moins. (*BLUE-S-CAT*, p. 71).

Le fragment infra comprend deux phrases, l'une verbale, l'autre nominale. L'étude de la structure profonde de celles-ci indique qu'il s'agit d'une seule phrase, scindée en deux par un point. C'est une phrase discontinuée puisque c'est le second attribut du sujet qui constitue la phrase suivante. Le point est inopportun d'autant plus que son rôle n'est surtout pas de sectionner des éléments d'une même phrase. Par conséquent, la suppression et la substitution de ce point par une virgule ou une conjonction de coordination pourraient permettre de rétablir la syntaxe normative de (4). Voici les deux cas de figure :

(4a) Tous deux semblent heureux, sereins tout au moins.

(4b) Tous deux semblent heureux ou sereins tout au moins.

Dans le corpus, l'ellipse affecte aussi des groupes infinitifs organisés autour d'une copule. Observons à cet effet ces deux exemples :

(5) **Paraître belle.** (*BLUE-S-CAT*, p. 80).

L'extrait (5) est une phrase infinitive formée de la copule « paraître » et de l'adjectif « belle ». Cette phrase infinitive n'est pas une phrase averbale aux dires de Suzanne-G. Chartrand, Denis Aubin, Raymond Blain et Claude Simard (1999, p. 101). En effet, « La phrase non verbale est une phrase à contribution particulière qui est généralement réduite à un groupe dont le noyau est autre chose qu'un verbe. » (1999, p. 101). On pourrait donc admettre que cette phrase est, en fait, une subordonnée complétive infinitive atypique, ayant subi une troncation.

Dans certaines phrases attributives du corpus, le SV se résume à la copule. L'attribut du sujet est alors ignoré.

## 1.2. L'ellipse de l'attribut du sujet

L'attribut est l'item qui exprime l'état attribué à un être ou à une chose par le truchement d'un verbe.

« (II) entre dans un groupe solidaire de trois éléments : le sujet, le verbe et l'attribut. Il constitue de fait un élément obligatoire du groupe verbal. [...] En effet, contrairement au complément d'objet qui peut parfois disparaître, l'attribut ne peut être supprimé ». (D. Denis & A. Sancier-Château, 1994, p. 71).

Par conséquent, sa suppression produit des phrases asyntaxiques de ce type :

\*(6) Mais les gens te disent ça comme si c'**était**. (*BLUE-S-CAT*, p. 79).

\*(7) Nos pompiers sont les meilleurs au monde. En tous les cas leurs techniques de sauvetage **sont**. (*BLUE-S-CAT*, p. 82-83).

Les SV copulatifs de ces deux énoncés contiennent un seul constituant, la copule. Ces phrases se singularisent par l'absence de l'attribut qui reste un constituant nécessaire au SV ainsi qu'à la syntaxe de la phrase attributive. Il est vrai que le verbe « être » peut être employé seul. Dans ce cas, lorsqu'il n'est pas suivi d'un attribut du sujet, il dénote « exister » ou « se trouver » et il n'est plus copule. Ici, le contexte nous incite plutôt à avancer que « était » et « sont » appartiennent bien à la classe des copules. Leurs attributs du sujet respectifs ont tout simplement été tronqués. Cette suppression entame l'intégrité grammaticale et sémantique de la phrase d'autant plus que ces attributs n'apparaissent nulle part dans le contexte.

Des verbes d'action, se comportant comme des copules, sont employés également sans leur attribut du sujet. En porte témoignage l'exemple ci-dessous :

(8) La femme se fige. Effondrée. (*BLUE-S-CAT*, p. 94).

Au regard du contexte, et dans cet emploi figuré, le verbe pronominal « se fige » peut être classé parmi les « verbes d'action qui peuvent introduire des attributs du sujet ». (D. Denis & A. Sancier-Château, 1994, p. 68). Par conséquent, le procès « se figer » doit être suivi d'un attribut. La syntaxe de ces deux phrases juxtaposées donne donc l'impression qu'elles constituent une phrase unique. En (8), c'est le point qui sépare la copule de son attribut. On peut en déduire que l'usage de la ponctuation bouleverse, par moments, toute la structure d'un énoncé en engendrant des phrases asyntaxiques. D'ailleurs, A. Doppagne dévoile le rôle prépondérant de la ponctuation en ces termes :

« La ponctuation est aussi importante que le texte. Une faute d'orthographe peut ne mettre en cause qu'une information plus ou moins conventionnelle, alors qu'une faute de ponctuation est presque nécessairement une faute grave contre la logique et c'est plus grave. » (1984, p. 21).

En (8), la ponctuation intervient, de manière inopportune, pour séparer l'attribut du sujet de la copule. Par contre, dans certaines phrases

attributives, là où elle doit paraître, elle brille par son absence. En voici un exemple :

(9) L'œil était vif et clair et les branchies encore rouges de vie mais le reste de la carpe était cuit frit apparemment croustillant. (*BLUE-S-CAT*, p. 79).

Dans cette longue séquence phrastique, constituée de deux propositions indépendantes coordonnées, l'absence d'un signe de ponctuation se fait sentir avec acuité, surtout dans la deuxième proposition, organisée autour de la copule « était ». Ce verbe copulatif est le pivot du SV contenant, en sus, trois participes passés adjectivaux, en l'occurrence « cuit », « frit » et « croustillant ». Ils remplissent la fonction d'attributs du sujet, le SN « le reste de la carpe ». Lesquels attributs du sujet sont simplement juxtaposés de sorte qu'ils ne soient séparés par une pause ; celle-ci pouvant être marquée par une virgule. La juxtaposition directe donne alors l'impression que les participes passés successifs « cuit » et « frit » représentent un adjectif attribut unique, composé de deux mots. La présence d'une virgule s'avère capitale entre les deux attributs du sujet. En effet, « Par ses fonctions logiques, intonatives, grammaticales, affectives, la virgule participe toujours à la construction du sens de la phrase écrite. Elle permet de mieux piloter l'ordre des mots, les distinctions des parties, les rapports de présentation des idées. » (N. Catach, 1996, p. 68).

Dans les exemples analysés supra, le constat est que le dramaturge s'affranchit des normes grammaticales liées à l'emploi de la copule, au point de produire des phrases anormatives. D'autres phrases attributives respectent, par contre, la norme prescriptive. Mais, leur ordonnancement va, parfois, à l'encontre de l'ordre syntaxique canonique de la phrase française. Ce fait est attesté dans l'usage de la dislocation dans la phrase attributive.

## 2. La dislocation dans la phrase attributive

La dislocation est le déplacement d'une ou de plusieurs parties d'un tout. Ainsi, « la phrase canonique est disloquée, ou segmentée, par suite du détachement d'un constituant hors du cadre de la phrase, à gauche ou à droite ». (M. Riegel et al., 2016, p. 719). On distingue deux types de dislocation : la dislocation à gauche et la dislocation à droite.

## 2.1. La dislocation à gauche

La dislocation à gauche « consiste à jeter en tête un terme de la phrase, à l'isoler au moyen d'une pause, et à le reprendre dans la phrase au moyen d'un pronom ou d'un adverbe représentant ». (R. L. Wagner & J. Pinchon, 1991, p. 545). Ce type de dislocation répond aussi au vocable de prolepse. Dans le corpus, des attributs du sujet sont en situation de prolepse, comme le prouve la structure phrastique suivante :

(10) **Jalouse** comme elle est. (BLUES-CAT, p. 80).

L'adjectif qualificatif « jalouse », attribut du sujet le pronom « elle », est détaché du SV attributif dont il est un constituant obligatoire. Le détachement est assorti du déplacement puisqu'il est antéposé. Dans cette opération, il arrive que la pause, symbolisée par la présence de la virgule, soit tronquée comme c'est le cas en (10). Ce fait engendre subséquemment un enchaînement direct entre les termes disloqués. Or, cet adjectif attribut du sujet disloqué n'est pas repris sous la forme d'un pronom co-référent dans la construction verbale attenante. C'est pourquoi l'attribut du sujet n'apparaît qu'une seule fois, sous la forme d'un adjectif qualificatif en tête de phrase. Cet attribut est ainsi mis en relief.

D'ordinaire, les éléments déplacés, en situation de prolepse, sont séparés du reste de la phrase par une virgule. Tel ne semble pas être le cas dans l'exemple que voici :

(11) **Ascension. Elle** est élégante. (BLUE-S-CAT, p. 71).

Le pronom personnel « elle » remplit la fonction du sujet de la copule « est ». Ledit pronom représente l'antécédent du substantif « ascension », qui forme, à lui tout seul, la phrase nominale précédente. Le pronom et son antécédent sont séparés par une ponctuation forte. Mais, la syntaxe de ces deux phrases, l'une nominale et l'autre verbale, laisse entrevoir qu'il s'agit, en fait, d'une phrase unique, détachée par un point. La suppression et la substitution de ce point par une virgule permettent de restaurer la syntaxe normative de cet énoncé. Dès lors, l'exemple (11) pourrait se réécrire en :

(11a) **Ascension, elle** est élégante.

Cette paraphrase révèle que l'emploi du SN « Ascension » dans le fragment (11) correspond au phénomène de la dislocation à gauche, qui

a été perturbée par la présence impromptue d'un point en (11). Cet exemple est, donc, un cas de prolepse si l'on se réfère à ce qu'en disent R. L. Wagner & J. Pinchon (1991, p. 545). Selon eux, « La mutation des éléments ou des termes, le dégagement d'un terme ne rompent pas la structure d'une phrase. La prolepse revient au contraire à la briser ou la disloquer. » (1991, p. 546). L'élément disloqué se présente alors sous la forme du substantif « ascension », repris par le pronom personnel « elle ».

Contrairement à cette position, parfois l'élément disloqué apparaît à droite, surtout en fin de phrase.

## 2.2. La dislocation à droite

Dans la dislocation à droite ou le rappel, « on renverse la prolepse en jetant en tête la phrase (où se trouve le terme représentant) et en énonçant à la suite, après une pause, en *l'intonant* plus bas, le terme ainsi annoncé par le pronom ou l'adverbe ». (R. L. Wagner & J. Pinchon, 1991, p. 546). Tout comme la prolepsse, le rappel peut impliquer le SN sujet ou les satellites du verbe copulatif. L'atteste le fragment qui va suivre :

(12) Parce que **ils** sont naturellement vicieux **ces gens-là**. (*BLUE-S-CAT*, p. 87).

Ici, la dislocation à droite permet au pronom personnel « ils », sujet de la copule « sont », de précéder son antécédent, le SN « ces gens-là ». « Ils » est un pronom cataphorique vu qu'il annonce par anticipation ce SN. Le sujet de la copule est ainsi redoublé et pour identifier son représentant, il faut se référer au contexte postérieur. En termes différents, à en croire D. Maingueneau, « l'identification du référent implique le contexte postérieur ». (1996, p. 150).

Plusieurs constituants de la phrase attributive, satellites de la copule, peuvent subir, de manière simultanée, le phénomène de la dislocation dans la même phrase.

## 2.3. La « double » dislocation dans la phrase attributive

« Le détachement peut affecter plus d'un constituant en même temps, notamment le sujet et l'objet ». (M. Riegel et al., 2016, p. 721). Cette opération peut s'assimiler à une « double dislocation ». L'exemple postérieur en constitue une preuve :

(13) **C'est vrai** qu'un incendie **c'est** autrement plus gratifiant. (*BLUE-S-CAT*, p. 84).

En (13), la dislocation procède par l'extraction d'un constituant de la phrase, à savoir l'attribut du sujet, l'adjectif « vrai ». Lors de cette opération, « Il s'agit d'isoler du reste de la phrase un élément, qui devient alors le prédicat ; on recourt pour ce faire à l'outil complexe *c'est...que/c'est...qui* ». (D. Denis & A. Sancier-Château, 1994, p. 384). Par ailleurs, selon eux, « Il existe en effet un troisième outil d'emphase, mais qui n'est rien d'autre que la combinaison des deux structures de dislocation puis d'extraction ; il s'agit de l'outil *ce que/ce qui..., c'est...* » (1994, p. 384). Dans l'exemple plus haut, la « double dislocation » apparaît dans l'emploi, d'une part, de « *c'est... que* », et d'autre part, de « *c'est... plus* ». Deux adjectifs attributs du sujet, le pronom démonstratif « ce », sont ainsi disloqués dans la même phrase. La phrase neutre, avant l'emploi de la dislocation, le confirme en (13a) :

(13a) Un incendie est vraiment autrement plus gratifiant.

Dès lors, que peut-on tirer comme enseignements par rapport aux distorsions syntaxiques constatées au cours de l'analyse de la copule dans l'œuvre dramatique *BLUE-S-CAT* de Koffi Kwahulé ?

### 3. La sémantique de l'emploi de la copule

La sémantique interprétative invite à s'interroger sur les artifices littéraires utilisés par le locuteur narrateur pour maquiller ses intentions. Quelques figures du discours comme la réticence et la thématisation nous seront alors utiles dans l'atteinte de cet objectif.

#### 3.1. La réticence

« La réticence consiste à s'interrompre et à s'arrêter tout-à-coup dans le cours d'une phrase, pour faire entendre par le peu qu'on a dit, et avec le secours des circonstances, ce qu'on affecte de supprimer, et même souvent beaucoup au-delà. » (P. Fontanier, 2009, p. 135). En voici deux illustrations :

\*(6) Mais les gens te disent ça comme si **c'était**. (*BLUE-S-CAT*, p. 79).

\*(7) Nos pompiers sont les meilleurs au monde. En tous les cas leurs techniques de sauvetage **sont**. (*BLUE-S-CAT*, p. 82-83).

Dans les énoncés susmentionnés, les ellipses des attributs des sujets respectifs « *c'* » et « *leurs techniques de sauvetage* » sont des cas de

réticences. En (6) par exemple, l'analyse du contexte donne l'impression que le narrateur n'est pas allé au bout de ces idées, soit par pudeur, soit par respect, soit par décence. Il évite ainsi d'écrire ou de prononcer des propos qui pourraient être indécents pour certains lecteurs-spectateurs.

En revanche en (7), vu le contexte, la troncation de l'attribut du sujet qui apparaît comme une marque de la modération. D'ailleurs, pour P. Fontanier (2009, p. 135), « quelquefois, c'est par une modération, au moins affectée, qu'on s'arrête... ». Par conséquent, le narrateur, après avoir qualifié « ses pompiers » de « meilleurs dans le monde », se garde d'en faire autant en ce qui concerne « leurs techniques de sauvetage ». Toutefois, personne n'est dupe à propos de ses intentions réelles. En effet, par parallélisme de forme, si leurs « pompiers sont les meilleurs au monde », leurs « techniques de sauvetage » seraient donc aussi « les meilleures au monde ». La réticence permet ainsi au scripteur d'atténuer un peu sa fierté à l'endroit de ses « pompiers » et de se montrer modeste vis-à-vis des lecteurs-spectateurs. On est en présence d'une fausse modestie attendu que la locution prépositive « en tous les cas », ouvrant la seconde phrase de cet énoncé, ne laisse planer l'ombre d'aucun doute à propos de leurs « techniques ».

En sus, dans les exemples (6) et (7), l'absence des attributs du sujet peut choquer plus d'un d'autant plus que la phrase s'interrompt brusquement sur la copule. Les emplois absolus de la copule peuvent laisser dans le désarroi le lecteur-spectateur parce que le contexte ne lui permet pas, de manière précise, de restituer les attributs supprimés. Ces ellipses mettent en relief la copule. Il en est ainsi de la thématization dans la phrase attributive.

### 3.2. La thématization de la phrase attributive

« Un constituant détaché en tête de phrase et repris par un pronom joue le rôle de thème (...) On parle alors de *thématization* (ou de *topicalisation*) du constituant détaché. » (M. Riegel et al., 2016, p. 1023). La thématization permet donc d'effectuer une autre analyse de la phrase différente de l'agencement classique « sujet, verbe, complément » ou « sujet, copule, attribut du sujet ». À cet égard, le plus souvent, dans la phrase, les éléments thématiques occupent la position initiale et les éléments rhématiques la place finale. Comme la dislocation transgresse la structure canonique de la phrase française, son emploi est souvent motivé.

### 3.2.1. La thématization de l'attribut du sujet

Du point de vue sémantique, avec la phrase assertive, le sujet locuteur déclare son opinion, émet un avis. Cette sémantique prescrit une structure à la phrase. C'est pourquoi D. Maingueneau (1996, p. 132) stipule que « la dislocation permet à l'énonciateur d'indiquer de quoi il va parler, de donner le thème par rapport auquel il organise son énoncé ». De manière générale, le thème ouvre la phrase et le reste de la structure phrastique correspond alors au rhème. En termes différents, « sur le plan communicatif, le constituant détaché en prolepse (disloqué à gauche) ou en rappel (disloqué à droite) occupe la place du thème, le reste de la phrase formant le propos. » (M. Riegel et al., 2016, p. 426-427). Scrutons l'exemple ci-après :

(10) **Jalouse** comme elle est. (*BLUE-S-CAT*, p. 80).

Dans cette phrase, le sujet locuteur met, d'abord, en valeur l'importance du sentiment « jalouse » en l'antéposant à l'initiale de la phrase qui l'intègre. L'élément ainsi détaché reçoit un accent d'insistance. Par cette initiative, le locuteur révèle le caractère le plus marquant chez l'interlocuteur, en l'occurrence « la jalousie ». Il y a donc thématization de l'élément disloqué, c'est-à-dire l'adjectif qualificatif « jalouse ». En d'autres termes, de tous les traits de caractère du personnage, c'est le plus saillant. Dès lors, le bouleversement syntagmatique de la phrase est loin d'être un fait innocent. Ce que D. Maingueneau (1996, p. 131) souligne, d'ailleurs, en ces termes : « en français l'ordre des mots jouent un rôle décisif dans la phrase ». Par conséquent, avec le phénomène de la dislocation, on peut attribuer le statut de thème à un élément qui serait normalement intégré au prédicat et cela confère, du coup, une certaine importance au rhème.

C'est pourquoi en (10), le rhème, « jalouse », n'est plus le commentaire, c'est-à-dire « la partie de l'énoncé qui ajoute quelque chose de nouveau au thème. » (J. Dubois et al., 2012, p. 95). Il représente le topique, autrement dit, le sujet du discours défini comme « ce dont on dit quelque chose, qui est donné comme thème par la question de l'interlocuteur ou par la situation ». (2012, p. 490).

D'autres artifices apparaissent dans le corpus dans le cadre de la thématization dans la phrase attributive. On peut citer par exemple le rôle de la ponctuation.

### 3.2.2. La thématization du sujet de la copule

D'ordinaire, dans le phénomène de la dislocation, les éléments disloqués sont isolés par une pause, en l'occurrence une virgule. Certains attributs du sujet disloqués du corpus enfreignent cette règle. Prenons l'énoncé suivant :

(11) **Ascension.** Elle est élégante. (*BLUE-S-CAT*, p. 71).

À première vue, ce fragment contient deux phrases juxtaposées, l'une nominale et l'autre verbale. Mais sa structure profonde révèle qu'il s'agit d'une phrase unique soumise à la dislocation. Et les éléments segmentés sont isolés par un point. Ce signe de ponctuation permet de mettre ainsi en exergue le seul constituant de la première phrase de cet extrait. L'accentuation est spécialement marquée par l'ellipse d'un déterminant devant le substantif « ascension », antécédent du pronom personnel sujet de la copule « est ». Cela lui confère alors le statut de nom propre au détriment de nom commun, sa catégorie grammaticale d'origine. Son statut d'élément unique permet d'accrocher le lecteur et participe, en conséquence, à sa mise en évidence. Au final, que peut-on retenir de la construction de la copule dans *BLUE-S-CAT* de Koffi Kwahulé ?

### Conclusion

Dans l'emploi de la copule, on a l'impression que le dramaturge se livre à un jeu. En effet, il fait fi de toutes les règles prescriptives dans l'emploi du pivot de la phrase attributive. Aussi ne se gêne-t-il pas à produire des constructions très osées, souvent agrammaticales. Dès lors, il n'est pas surprenant de rencontrer, dans le corpus, des phrases nominales dont le noyau aurait pu être une copule. Les ellipses de la copule et de l'attribut surprennent et choquent, parfois, dans certaines phrases attributives du corpus d'autant plus que le contexte immédiat ne permet pas de deviner avec certitude les éléments omis. La contribution du lecteur-spectateur est ainsi convoquée dans l'élaboration du message.

La ponctuation forte (le point final) intervient aussi souvent entre des éléments non sécables. Le point détache ainsi l'attribut de la copule dans des endroits où on s'y attend le moins. Il n'est donc pas rare de rencontrer ce signe juste après la copule. Dans certains cas, l'attribut apparaît dans la phrase suivante et d'autres, le point marque de façon brutale la fin de la phrase, conférant alors un emploi absolu à la copule.

Le positionnement de l'attribut du sujet laisse entrevoir aussi la liberté que se donne le dramaturge dans la mise en place de son discours. Il organise son discours selon une logique qui lui est propre et qui peut échapper au lecteur-spectateur distrait. Le phénomène de la dislocation observée dans la construction de la copule apparaît également comme une manière pour le dramaturge d'associer le lecteur-spectateur à la réécriture de son discours. On peut en déduire que le dramaturge veut jouer avec ce dernier en mettant en éveil, le temps de la lecture ou de la représentation, son attention.

### Références bibliographiques

- CATACH, N. (1996). *La ponctuation (Histoire et système)*, 2<sup>e</sup> édition corrigée, Paris : « Que sais-je ? ».
- CHARTRAND, S-G., AUBIN Denis, BLAIN, R. et SIMARD, C. avec la collaboration de François Morin, (1999). *Guide pédagogique du français d'aujourd'hui*, Canada : Les publications Graficor.
- DENIS D. et SANCIER-CHÂTEAU, A. (1994). *Grammaire du français*, Paris : Le Livre de Poche.
- DOPPAGNE, A. (1984). *La Bonne Ponctuation. Clarté, précision, efficacité de vos phrases*, Paris : Duculot.
- DUBOIS, J., GIACOMO, M., GUESPIN, L., MARCELLESI, Ch., MARCELLESI, J-B., MÉVEL Jean-Pierre, (2012). *Le Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*, Paris : Larousse.
- FONTANIER, P. (2009). *Les figures du discours*, Paris : Flammarion, Coll. « Champs classiques ».
- FRONTIER, A. (1997). *La Grammaire du français*, Paris : Belin.
- GREVISSE, M. (1993). *Le Bon Usage*, Treizième édition, Paris : Duculot La Neuve.
- KWAHULÉ, K. (2005). *BLUE-S-CAT*, Montreuil : Éditions THÉÂTRALES.
- MAINGUENEAU, D. (1996). *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- RIEGEL, M., PELLAT, J-Ch. et RIOUL R. (2016). *Grammaire méthodique du français*, 6<sup>e</sup> édition, Paris : PUF, Coll. « Quadrige Manuels ».

SOUTET, O. (1998). *La syntaxe du français*, Édition actualisée, Troisième édition, Paris : P.U.F., « Que sais-je ? ».

TCHEKHOFF, C. (1977). La prédication. In : *Langue française*, n° 35, Fonctionnalisme et syntaxe du français, sous la direction de DENISE François. 47-57.

DOI :[https://doi.org/10.3406/lfr.1977.4824.www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_1977\\_num\\_35\\_1\\_4824](https://doi.org/10.3406/lfr.1977.4824.www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1977_num_35_1_4824) Consulté le 07 Avril 2020 à 09 h 40.

WAGNER, R. L. et PINCHON, J. (1991). *Grammaire du Français classique et moderne*, Édition revue et corrigée, Paris : Hachette.